

COMMUNE DE PORTES-EN-VALDAINE (Drôme)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 janvier 2022

Nombre des membres :

- afférents au Conseil Municipal : 11
- en exercice : 11
- qui ont pris part à la séance : 10
- votants 10

Date de convocation : 14/01/2022

Date d'affichage : 14/01/2022

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, pour raison sanitaire, à huis clos, voté à l'unanimité en début de séance, à 18 h 40 sous la présidence de son Maire Monsieur Jean-Bernard CHARPENEL, dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, le vingt janvier deux mil vingt-deux.

Présents : Mmes ARSAC Pascale — PERRIN Marie-Josèphe - RENARD Brigitte
Mrs ALINS Franck - BRACHET Florian – CHARPENEL Aurélien – COEUILLET
Christophe – DI BENEDETTO Vincent - VERNERET Jacques

Absente excusée : Mme ASTIER Marielle

Secrétaire de séance : Mme RENARD Brigitte

OBJET : **DELIBERATION POUR UNE MODIFICATION D'ATTRIBUTION D'UNE
CONCESSION DANS LE CIMETIERE COMMUNAL**

Un administré avait acheté une concession trentenaire en date du 30 octobre 2015 au prix de 410 euros afin d'inhumer 2 personnes, mais il s'avère qu'aujourd'hui cette personne souhaite une concession de 4 places, dont le tarif est de 715 euros.

Le Conseil Municipal, en accord avec son Maire, après délibération et à l'unanimité des votants décide :

- **D'ACCEPTER** la demande de cet administré.

De ce fait, cette opération va induire pour l'administré un surcoût de 305 euros : 715 euros prix de la concession trentenaire de 4 places – 410 euros prix déjà payé. L'administré sera donc redevable à la commune de la somme de 305 euros à l'ordre du Trésor Public.

Le concession n° 50 sera donc modifiée en ce sens.

Et ont les membres présents signés au registre
AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.



Le Maire,
Jean-Bernard CHARPENEL